

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1  
**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/643137  
N/Réf : AA/KD/BXL30115.613  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : BRUXELLES. Rue Tielemans / rue Charles Demeer.**  
**Aménagement d'un Pocket Park dans le cadre du contrat de quartier durable Bockstael aux abords de l'ancienne ligne de chemin de fer 28A entre le pont Demeer et la rue Tielemans.**  
**Permis d'urbanisme (Dossier traité par M. B. Sanglier – D.U.)**

En réponse à votre lettre du 9 novembre 2017 en référence, réceptionné le 9 novembre, nous vous communiquons les **remarques** formulées par notre Assemblée en sa séance du 29 novembre 2017, concernant l'objet susmentionné.

La demande vise la création d'un nouveau parc aux abords de l'ancienne ligne de chemin de fer 28A entre le pont Demeer et la rue Tielemans. Les travaux prévoient l'aménagement de chemins de promenade, des rampes d'accès depuis l'espace public, la création d'espaces ludiques, de zones de repos. Treize arbres seraient abattus. Diverses plantations sont prévues ainsi que des potagers urbains.

L'avis de la CRMS est sollicité en raison de l'emprise partielle du projet dans la zone de protection de l'ancien Hôtel communal de Laeken.

***La CRMS félicite la Ville pour son initiative de revaloriser cette ancienne friche en bordure du chemin de fer. Le projet constituera indéniablement une plus-value pour le quartier. La Commission recommande toutefois de :***

- ***maintenir la perspective dégagée depuis le site de Tour&Taxis vers la tour de l'Hôtel communal classé (ne pas planter dans cet axe) ;***
- ***simplifier l'entrée côté Tielemans (pas de « rotonde » en porte-à-faux) ;***
- ***renoncer à la reconstruction d'un mur en béton imprimé (pas de faux vieux) ;***
- ***côté Demeer : traiter la rampe de façon plus légère en s'inspirant du pont d'à côté ;***
- ***combinaison des luminaires aux porte-caténaires conservés (comme support d'éclairage) pour s'inscrire dans l'esprit des lieux.***

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. AUTENNE  
Secrétaire

M.-Fr. DEGEMBE  
Présidente f.f.

C.c.: B.U.P. – D.M.S. : Mme S. Valcke ; B.U.P. – D.U. : M. B. Sanglier.